Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260305-CC_2026_03_036-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_03_036

Objet : Avenant n°1 à la convention "Territoires Numériques Educatifs » entre le Conseil départemental et la CCHPB

LE JEUDI 5 MARS DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, 14 rue Jules Ferry 29710 PLOZEVET, sous la présidence de Josiane KERLOCH.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michèle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, DUFOUR Marie-Thérèse, FLOCHLAY Loïc, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, LUCAS Philippe, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentée : PEREIRA Sandra (pouvoir à KERLOCH Josiane).

Absente excusée : BERGOUGNOUX Flore.

Absents : DROGUET Cyril, GENTRIC Guénolé, KERDRANVAT Claude, KERVEVANT Nathalie, PERON Sophie

Secrétaire de séance : KEREZEON Gilles.

Date de convocation et de publication : 20 février 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 29
Votants :
- dont « pour » : 29
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Yves LE GUELLEC, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de communes est signataire d'une convention avec le Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du dispositif « Territoires Numériques Éducatifs » – volet parentalité, convention approuvée par délibération du Conseil communautaire du 4 mars 2025.

Le Conseil Départemental propose aujourd'hui la signature d'un avenant n°1 visant à modifier les articles 2.1 et 2.2, relatifs aux modalités de réalisation du projet et l'article 4.1 relatif au montant de la subvention. Ainsi, il est prévu une revalorisation des tarifs, pour les actions menées entre septembre 2025 et juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260305-CC_2026_03_036-DE

Sous réserve de l'adoption de cet avenant par le Conseil Départemental lors de sa Commission Permanente fixée au 9 mars 2026, il vous est proposé d'autoriser la Présidente à signer l'avenant n°1, annexé ***(Cf annexe 30).***

Sur proposition de Yves LE GUELLEC,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Approuve** les termes de l'avenant n°1 à la Convention « Territoires Numériques Educatifs » entre le Conseil Départemental et la CCHPB
- **Autorise** la Présidente à signer l'avenant N°1.

Le secrétaire de séance,
KEREZEON Gilles.

La Présidente,
Josiane KERLOCH.